



# LE CONCEPT OPERATIONNEL D'ECOSYSTEME COOPERATIF TERRITORIALISE

Q

**EXPERTISES** 

Définition

Note

Novembre 2024





# REMERCIEMENTS

Nous remercions Claire Pinet (ADEME) de sa relecture du document.

# CITATION DE CE RAPPORT

ATEMIS, Patrice VUIDEL, Christian du TERTRE, Le concept opérationnel d'Écosystème Coopératif Territorialisé. Définition. 2024

Cet ouvrage est disponible en ligne <a href="https://librairie.ademe.fr/">https://librairie.ademe.fr/</a>

Ce document est produit dans le cadre du programme Territoires de Services et de Coopérations (COOPTER).

# Le programme COOP'TER

Territoires de Services et de Coopérations (COOP'TER) s'inscrit dans le Programme d'Actions de Recherche Concerté (PARC) Dynamiques Sociales et Economiques Territoriales et dans les stratégies d'action sur les nouveaux modèles économiques de l'ADEME.

COOP'TER lie la recherche et l'action. Il vise à soutenir les coopérations économiques territoriales de transition répondant aux enjeux d'habitat, d'alimentation, de mobilité, d'énergie, de prévention des déchets.... Et pour cela, il intègre plusieurs activités: des expériences territoriales, de la recherche, de la capitalisation valorisation des connaissances et de l'évaluation. Le programme implique des organisations porteuses de projets territoriaux (entreprises, associations, collectivités), des accompagnateurs et des chercheurs. En coopération, ces acteurs explorent de nouvelles réponses économiques aux enjeux écologiques et sociaux de territoires et produisent de nouvelles connaissances. Le modèle de l'Economie de la Fonctionnalité et de la Coopération est en l'occurrence exploré et approfondi à travers les différentes activités du programme.

Le programme a été conçu et se déroule en partenariat avec le Laboratoire d'intervention recherche ATEMIS.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

# Ce document est diffusé par l'ADEME

#### **ADFMF**

20, avenue du Grésillé

BP 90 406 | 49004 Angers Cedex 01 Numéro de contrat : 2023MA000117

Étude réalisée pour le compte de l'ADEME par : ATEMIS Coordination technique - ADEME : Claire PINET

Direction/Service: Direction Economie Circulaire - Service Consommation Responsable

# **SOMMAIRE**

1.	Introduction	
2.		
3.	L'Écosystème Coopératif Territorialisé : définition	6
3.1.	. La visée	6
3.2.	. La logique de solution intégrée	6
3.3.	. Modalités de production de la solution intégrée	7
3.4.	. Valeur créée, revenus et contributions	9
3.5.	. La gouvernance	10
4.	Conclusion	12

# 1. Introduction

De plus en plus d'acteurs engagés dans la construction de réponses aux enjeux environnementaux, sociaux, sociétaux à l'échelle des bassins de vie cherchent à se dégager des formes dominantes de réponses, basées sur la mise en concurrence des acteurs économiques, sur des rapports entre acteurs publics et privés de type donneur d'ordres – prestataires. Les termes d'écosystème ou d'écosystème coopératif sont de plus en plus mis en avant pour caractériser cette nouvelle approche et cette nouvelle forme d'organisation. Plus largement on parle également beaucoup de coopération à l'échelle du territoire.

Cependant, nous avons besoin de comprendre pourquoi l'émergence de cette approche renouvelée des questions économiques: à quelles limites répond-elle, en quoi se distingue-t-elle des approches dominantes ? Et proposer des éléments de caractérisation, de définition. En d'autres termes, d'avoir des éléments de référentiel. Ce, pour permettre aux acteurs engagés dans des trajectoires de transition, de transformation de comprendre à quoi ils se confrontent, soutenir l'action collective ainsi que l'évaluation des trajectoires.

Le risque est grand sinon de qualifier tout partenariat entre 2 ou 3 acteurs « d'écosystème d'acteurs » et toute relation de travail adossée à une visée commune à de la « coopération ». Avec pour conséquence une difficulté à caractériser « le réel » et à réussir à transformer les cadres de travail, et le modèle économique.

Ce document a été produit en réponse à une demande de précision quant à la définition du concept opérationnel d'Écosystème Coopératif Territorialisé (ECT). Concept opérationnel proposé par ATEMIS à un ensemble diversifié de « pilotes de projets territoriaux » comme visée, c'est à dire faire émerger une dynamique aboutissant à la formalisation d'un ECT permettant de construire une réponse à un ensemble d'enjeux sociaux, sociétaux, environnementaux à l'échelle de leur bassin de vie. Ce document est produit dans le cadre du programme « Territoires de services et de coopération », plus communément connu sous le nom de CCOP'TER, programme issu d'un partenariat entre l'ADEME et ATEMIS¹ (voir encadré de la 1ère page).

Le concept opérationnel d'ECT s'inscrivant dans la construction et l'enrichissement d'une nouvelle approche des questions économiques aux échelles micro et méso économiques développée par ATEMIS, une approche dite « servicielle », en décalage avec les approches de type « industriel » appliquées à la production de biens ou de services; approche servicielle connue sous le nom d'Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération (EFC).

NB. En complément des documents publiés sur le site de l'ADEME dans le cadre du programme Coop'Ter, les lecteurs intéressés pourront trouver sur le site d'ATEMIS plusieurs publications complémentaires à celle-ci<sup>2</sup>. Notamment un document qui revient sur l'émergence du concept opérationnel d'ECT à partir de la trajectoire d'intervention – recherche d'ATEMIS, ainsi qu'une note, <u>L'Économie de la Fonctionnalité</u> et de la Coopération, un cadre de référence au service de la Transition dans les bassins de vie, publiée pour partager avec les porteurs de projet et les accompagnateurs les dimensions théoriques et méthodologiques mobilisées dans le cadre du programme Coop'Ter.



Accès à un ensemble de documents de présentation du programme et de productions réalisées dans le cadre de celui-ci : https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/6695-programme-coop-ter-territoire-de-services-et-decooperations.html

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> https://www.atemis-lir.fr/developpement-durable-des-territoires/modele-de-developpement/

# 2. Pour quoi la nécessité d'une nouvelle « figure économique »?

Au cours des deux siècles passés, les acteurs entrepreneuriaux (quel que soit leur statut et leur taille), comme les acteurs publics ou associatifs ont organisé leur activité sur la base d'un principe central de l'organisation : la spécialisation. Cela a conduit progressivement à la mise en place d'organisations en « silos » agissant seules ou inscrites dans des chaines de valeur linéaires, le dernier maillon de la chaine étant en charge de la relation aux usagers finaux. Si cette démarche a permis, indéniablement dans le passé, de gagner en qualité et en productivité, aujourd'hui, elle conduit à des effets délétères majeurs. Les entreprises (privées, publiques ou associatives) ont la responsabilité des conditions à partir desquelles elles produisent leurs biens et leurs services, mais pas des conséquences sur le plan social, environnemental que pose l'usage conjoints des biens et des services produits dans les territoires, dans les bassins de vie. Ce mode d'organisation en silos dont l'origine repose sur le statut même de l'entreprise, les conduisent à se déresponsabiliser vis-à-vis des effets négatifs qu'entrainent leur finalité et leur activité, même si ces effets sont non intentionnels (externalités négatives).

Ce mode d'organisation qui en outre sépare les entreprises des institutions publiques comme des associations de citoyens conduit à une conception et une réalisation des activités productives qui ne répondent plus aux attentes des citoyens associées aux grandes fonctionnalités de la vie (habiter, bien s'alimenter, être en santé, être mobile, se cultiver etc.). Les biens alimentaires industrialisés, en cherchant à réduire le coût unitaire au détriment de la qualité nutritionnelle, se retournent contre la santé des personnes. Le modèle agricole agroalimentaire industriel impactant également la préservation de la fertilité des sols, la biodiversité, et finalement la beauté des paysages ; l'organisation industrielle du secteur du bâtiment ne peut plus, à elle seule, répondre aux attentes évolutives en matière de cadre bâti, de réhabilitation, in fine aux nouvelles façons d'habiter les bassins de vie ; l'industrie automobile, centrée sur le passage à l'électrique, sans remettre en cause la production – vente de véhicules en volume, n'est pas à même de gérer les enjeux de mobilité à l'échelle des bassins de vie,

Il apparait nécessaire de penser l'organisation de la production des biens et des services sur d'autres bases, des bases coopératives entre entreprises et citoyens, entre entreprises, citoyens et institutions territoriales. Le nouvel opérateur économique à même de porter ces solutions intégrées n'est plus l'entreprise, pas plus le service public, mais un Écosystème Coopératif Territorialisé (ECT), capable de penser de nouveaux rapports de coopération entre les acteurs issus de secteurs d'activités différents, d'inscrire son action dans un temps prolongé au regard des enjeux de la vie dans le territoire, de répondre de façon ambitieuse à la nécessaire transition écologique et sociale de notre société. Un ECT capable de prendre appui sur les ressources spécifiques du territoire, tout particulièrement les ressources immatérielles qui densifient et qualifient les relations entre acteurs (les compétences existantes, la confiance entre acteurs, l'expérience du travail entre acteurs issus d'univers professionnels différents, etc).

En résumé, l'émergence et la consolidation d'ECT doit permettre à l'action des uns et des autres de construire une cohérence systémique qui nous permette d'affronter et de dépasser progressivement les impasses actuelles, en construisant des réponses aux enjeux liés aux grandes fonctionnalités de la vie : les enjeux d'une alimentation saine et durable, du développement de la santé, de l'habiter, de la mobilité, du renouvellement de l'énergie, de la prévention des déchets, etc.

# 3. L'Écosystème Coopératif Territorialisé : définition

La nouvelle définition proposée, ici, est susceptible d'être ajustée et enrichie, via d'une part la confrontation de sa pertinence au regard des dynamiques réelles, d'autre part de sa cohérence avec des dimensions théoriques portées par un ensemble de disciplines.

# 3.1. La visée

Un Écosystème Coopératif Territorialisé (ECT) est ensemble d'acteurs (entreprises, associations de citoyens, organismes d'intermédiation et de recherche-évaluation, institutions territoriales, ...) construisant à l'échelle d'un bassin de vie une dynamique économique fondée sur la coopération, afin de prendre en charge un ou plusieurs enjeux correspondant aux grandes fonctions de vie (s'alimenter, se soigner, habiter, se déplacer, se former, se cultiver, ..., travailler) dans une perspective écologique, de bien-être social et territorial.

Dans le cadre de Coop'Ter, l'ADEME et le laboratoire d'intervention-recherche ATEMIS ont volontairement souhaité soutenir une diversité d'acteurs « initiaux » : des collectivités territoriales, des dynamiques citoyennes, des acteurs économiques déjà existants -souvent issus de l'ESS-, des associations regroupant des professionnels, des acteurs ayant une fonction d'animation, d'intermédiation, d'incubation de projets<sup>3</sup>

Les sphères d'enjeux initiales sont elles aussi variées : l'agriculture et l'alimentation, le bien vieillir, les mutations du tourisme et du travail, le rapport aux objets (les jouets, les vêtements), le ré emploi des matériaux, l'auto-construction, la mobilité, l'habiter, la production et la consommation d'énergie, etc.

# 3.2. La logique de solution intégrée

L'Écosystème Coopératif Territorialisé formalise et porte au moins une solution intégrée de biens et de services qui permet d'atteindre l'enjeu visé et qui crée de la « valeur territoriale ».

## La dynamique de formalisation d'une solution intégrée

De nombreux acteurs proposent des biens à la vente, auxquels ils associent des services, dans une logique de « bouquet de services » ou de « solution associée ». Par exemple, un concessionnaire associe un service d'entretien, maintenance, ou une assurance à la vente d'un véhicule. Ces services sont optionnels.

La dynamique de « solution intégrée » résulte, elle, d'abord d'une attention forte aux usages, aux modes de vie. Les acteurs sont notamment invités à interroger la valeur d'usage des biens, les effets utiles des services. En quoi l'accès à un bien (une voiture personnelle) ou à un service (une aide à domicile) crée-t-il de la valeur pour le bénéficiaire ? Et en quoi le mode de production ainsi que l'usage de ce bien ou l'accès au service génèrent-il également des effets indirects non intentionnels sur des acteurs tiers, dits effets d'externalité, effets positifs ou négatifs ? Par exemple l'usage d'un véhicule personnel peut contribuer à générer des embouteillages à certaines heures. L'accès à une aide à domicile génère une valeur non seulement pour le bénéficiaire mais également pour sa famille, pour les acteurs de la santé.

Centrer l'analyse sur les conditions d'usage et la valeur servicielle, permet tout d'abord de revisiter la pertinence des offres, de sortir de la standardisation pour prendre en compte des dimensions spécifiques, liées aux situations personnelles, et à la spécificité des territoires ; notamment en intégrant les effets d'externalité. Ce déplacement du regard permet d'imaginer un autre rapport aux biens et aux services mis à disposition.

Cela permet également de chercher à contractualiser sur des dimensions de valeur et non plus seulement sur un coût associé à des moyens (le taux horaire d'un service, le prix d'un bien).

L'analyse des enjeux liés à la sphère de la mobilité sur un territoire rural peut révéler un handicap pour accéder à l'emploi des personnes sans véhicule / moyen de locomotion personnel. Une des dimensions de performance d'usage attendue peut donc être l'accès à l'emploi. Suivant les territoires, leur organisation, les formes d'habitats et les lieux d'emplois, les composantes de la solution intégrée peuvent consister à mettre en place un service de covoiturage en associant les

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Voir le carnet des projets: https://librairie.ademe.fr/7086-carnet-des-projets-2024-programme-coop-ter.html

employeurs / les pôles d'emplois, à renforcer les lignes de transports collectifs, à mettre en place un service public de transport à la demande, à accompagner au passage du permis en associant une location de véhicule à tarif social, à mettre à disposition des 2 roues. A chaque fois, la mise en œuvre de la solution va nécessiter la mobilisation et la coopération d'un ensemble d'acteurs publics (ex : les services de l'emploi) et privés (les employeurs), y compris d'habitants (ex : le covoiturage).

Emergent de ces échanges une compréhension à la fois :

- des conditions à réunir pour tenir une performance d'usage ;
- des différentes composantes de la solution à intégrer au service de cette performance d'usage ; Ces composantes ne sont pas optionnelles comme dans un bouquet de services. Elles sont toutes nécessaires.
- des enjeux de coopération permettant de dépasser les limites propres à l'action de chacun.

Ce travail permet également d'interroger les effets d'externalité et d'identifier en conséquence des acteurs complémentaires à associer à la réflexion. Les contours généraux d'un écosystème coopératif sont posés.

#### Illustration

Le retour d'expérience mené par Franck Mathieu, initiateur de la SCIC ArchiPossible a été l'occasion d'identifier la solution intégrée animée par la SCIC, dans une perspective d'accompagnement à l'auto-construction<sup>4</sup>. La solution intégrée est la réponse à la question suivante : quelles sont les différentes dimensions de biens et de services à proposer de façon intégrée afin de soutenir la capacité d'individus « non professionnels » à construire ou rénover leur habitat?

Schéma: Représentation d'une solution intégrée Ecosystème coopératif territorialisé Diagnostic amont, interconnaissance, installation de la relation Accès à des ateliers Formation des auto constructeurs **SCIC Archi Possible** Apport de conseils Solution spécialisés d'accompagnement à Professionnels en appui à l'auto construction la construction Accompagnement au financement de la construction Animation d'un dispositif d'entraide Accès à des matériaux

NB: schéma formalisé par Patrice VUIDEL, à l'occasion d'un REX, afin de rendre visible les différentes dimensions d'accès à des biens et des services décrites dans la présentation. Ce schéma a une vocation pédagogique et non pas de communication sur l'activité d'Archipossible.

# 3.3. Modalités de production de la solution intégrée

Les interactions entre les acteurs reposent sur une logique de coproduction-coopération, sur la base d'engagements réciproques, des échanges d'informations et de connaissances, de mutualisation de moyens ainsi que d'investissements immatériels permettant de développer et pérenniser la dynamique de l'ECT. L'un des acteurs est amené à jouer un rôle clé d'intégrateur en assumant une fonction de pilotage.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Voir l'article sur ArchiPossible dans Cap sur Coop'Ter:

# Qu'est-ce que « la coopération » ?

La coopération consiste à tenir compte des contraintes des autres (collègues, clients, partenaires) dans les arbitrages que font les acteurs dans leurs activités réelles. La coopération tient compte de la coordination tout en la dépassant. Elle désigne la capacité des uns et des autres à travailler dans son champ de compétence et parfois le dépasser, pour tenir compte du travail des autres. La coopération renvoie donc à la qualité du travail en tant qu'activité créatrice de valeur sur un plan économique, social ou personnel, et à la qualité des relations entre acteurs.

Par exemple, dans un atelier de production industrielle, le responsable d'atelier va avoir pour enjeu de tenir une productivité, donc de faire des économies de temps ; le responsable sécurité va avoir pour enjeu de limiter, supprimer le risque d'accidents du travail. Ce qui peut signifier mettre en place des consignes, des procédures, qui prennent du temps sur l'activité de production directe, qui la ralentissent. On voit que dans cette situation la seule coordination n'est pas satisfaisante : il faut que chaque acteur accepte de comprendre les enjeux de l'autre tout en continuant à tenir son rôle, pour faire émerger des réponses qui intègrent au mieux les deux enjeux de productivité et de sécurité.

De ce point de vue, il existe trois types de coopération :

- la coopération horizontale, celle qui s'exerce entre pairs, entre membres d'un même collectif de travail, d'une même profession, d'un même niveau hiérarchique;
- la coopération verticale qui s'opère au sein de la ligne hiérarchique propre à toute organisation ;
- la coopération transverse qui se déploie avec les bénéficiaires du service ou avec les fournisseurs. La qualité de cette coopération transverse est stratégique vis-à-vis du développement durable, vis-à-vis de la démarche de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération.

L'expérience des trajectoires d'émergence et de formalisation d'ECT montre que le rôle de pilotage peut passer d'un acteur à un autre selon la phase de développement de l'ECT : ce n'est pas toujours l'acteur qui a porté l'impulsion initiale qui devient l'intégrateur / pilote.

L'expérience montre également que l'intégration d'organismes d'intermédiation (rôle par exemple joué par de nombreux tiers-lieux), ainsi que de recherche-évaluation (par exemple laboratoire d'intervention-recherche capable de soutenir l'engagement des acteurs en mettant en regard l'expérience du réel et des cadres théoriques, ou en identifiant et mettant en travail des questions de recherche qui émergent) sont des atouts clé de la pérennité de l'ECT.

Intégrer pleinement un ECT conduit nécessairement les institutions, notamment territoriales, à se déplacer vis-à-vis de leurs cadres juridique et politique hérités du passé. Cette transformation de l'action publique peut aussi passer par une logique de partenariat, plus proche des pratiques déjà existantes.

Schéma: l'ECT, un système d'acteur d'un nouveau type

#### Illustration

La Butinerie est une SCIC SA porteuse d'une solution intégrée au service du bien vivre alimentaire sur le territoire de Pantin et de l'Est parisien<sup>5</sup>. La SCIC a formalisé des conventions avec les principaux opérateurs ou partenaires qui cherchent à agir en complémentarité. Notamment avec le magasin Biocoop, qui est une des composantes du tiers-lieu animé par la Butinerie, l'association d'éducation populaire Ecobul, l'association Marché sur l'Eau, porteuse d'un circuit court de distribution alimentaire ainsi que la Ville de Pantin (convention triennale d'objectifs et de moyens).

Une connaissance mutuelle des modèles d'affaires de chaque structure a été mise en place à travers notamment des prises de parts sociales ou des adhésions réciproques ainsi que le partage des bilans annuels. Il s'agit de pouvoir soutenir des échanges sur les formes de contribution, et penser l'équilibre de la SCIC intégratrice de la solution intégrée au regard des équilibres, notamment financiers, de chacun des opérateurs.

Les acteurs mutualisent des moyens matériels (équipements partagés), financiers (financements mutualisés) et humains (mise à disposition de temps de travail) pour faire vivre le tiers-lieu et développer des activités conjointes. Chaque semaine une réunion de coordination des opérateurs permet de soutenir la dynamique de coproduction des activités. Chaque mois un dispositif réflexif animé par le laboratoire de recherche ATEMIS (sociétaire de la SCIC) permet de soutenir l'engagement dans le travail des salariés de la SCIC et de revenir sur des enjeux de coopération. Ce dispositif a vocation à s'élargir aux salariés des autres acteurs de l'écosystème.

# 3.4. Valeur créée, revenus et contributions

La valeur créée par la solution intégrée s'apprécie d'une part à partir de la capacité à qualifier les effets utiles, soit l'ensemble des effets positifs que le client / usager ou d'autres bénéficiaires peuvent attendre de l'usage d'un bien ou de l'accès à un service. D'autre part à partir de la révélation d'externalités positives ou de réduction d'externalités négatives. En contrepartie de la valeur créée, il est recherché auprès des différents acteurs bénéficiaires d'effets utiles ou d'effets d'externalité positive une contribution (dépense et/ou apports en nature) acceptable.

Les effets utiles induits par l'activité de service, et notamment les effets médiats (ceux qui surviennent avec un décalage dans le temps), qui dépassent le cadre de l'écosystème, peuvent être ressources pour d'autres acteurs. La mise en synergie de ces ressources permet le renforcement de leur potentiel productif au niveau d'un territoire ou d'un secteur d'activité : l'ECT crée donc également une valeur territoriale qui s'incarne dans le développement d'un patrimoine immatériel collectif accessible aux membres de l'ECT, mais également aux acteurs du bassins de vie. Plus les acteurs y contribuent, plus ils gagnent en retour.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> <u>www.butinerie.com</u> La dynamique d'émergence de l'ECT a été soutenue -notamment- par l'ADEME alors que le programme Coop'Ter était en cours de montage.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> jusqu'à la fermeture de l'association en septembre 2023.

#### Illustration

Action Logement développe une solution de CorpoWorking, espaces de travail mis à disposition de salariés d'entreprises à proximité de leurs domiciles, de facon à limiter les déplacements domicile – siège de l'entreprise, tout en continuant à être inscrits dans une dynamique collective et une relation soutenante par leurs employeurs<sup>7</sup>. Le conventionnement avec les employeurs invite à discuter de l'ensemble des effets utiles générés par la solution (maintien du lien à l'entreprise, facilitation du management à distance des personnes, maintien de l'engagement des personnes dans leur travail, satisfaction des salariés vis-à-vis de leur employeur etc.), et du niveau de dépense acceptable que l'employeur est disposé à apporter, en contrepartie de celle valeur. Autrement dit, à aller au-delà d'un « prix standard » affiché, associé à un l'usage d'un bureau partagé. La présence de ces lieux de travail au sein de communes de la périphérie toulousaine génère aussi à l'échelle de la commune et de la métropole des effets d'externalité positive qui expliquent l'intérêt et l'implication des collectivités territoriales (par exemple : augmentation des dépenses dans les commerces de la commune, attractivité communale, accès des habitants à l'équipement pour des services à la population).

# 3.5. La gouvernance

La gouvernance de l'écosystème et le développement des activités reposent prioritairement sur la mise en œuvre d'une organisation réflexive qui permet d'apprendre par l'expérience et transforme le management et les organes de décision, de façon à soutenir la coopération entre les acteurs. La gouvernance peut aussi être formalisée par la création d'une structure juridique (SCIC, GIE, ou autre) associant acteurs, opérateurs privés et citoyens, ... voire acteurs publics.

## Illustration sur la gouvernance

La municipalité de Bagnères-de-Luchon, en Haute-Garonne, a intégré le programme Coop'Ter avec la volonté de faire émerger un ECT générant de la résilience alimentaire en soutenant des productions agricoles et de l'élevage local destinés à être cuisinés et servis au travers des espaces de restauration collective présents sur la commune. Relations producteurs - transformateurs - consommateurs pouvant également servir de point d'appui dans une perspective pédagogique sur les enjeux liés à l'alimentation.

18 mois de travail ont permis l'identification des enjeux et intérêts de chacun des acteurs, la mise à jour de ressources déjà existantes sur le territoire ou à proximité (légumerie, salle de découpe), l'animation de temps de travail collectifs, débouchant sur la volonté d'un ensemble d'acteurs de poursuivre dans la formalisation d'une solution intégrée et d'un ECT.

Une des composantes de la solution intégrée à faire émerger est une « plateforme d'intermédiation alimentaire immatérielle » qui aura pour mission la collecte et la distribution de produits alimentaires sains et durables, à l'échelle du territoire du Comminges.

En complément, une association de préfiguration est créée, avec la perspective de travailler à la structuration d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC). Cette association de préfiguration accueille quatre types d'acteurs: les producteurs, les clients, les collectivités territoriales, les associations du territoire.

Le portage de la démarche passe ainsi de l'acteur public à un acteur associatif, permettant un élargissement de la gouvernance préfigurant une dynamique d'ECT.

# Illustration sur l'organisation réflexive

Les jardins de la voie romaine, structures d'insertion professionnelle par le maraichage, membres du réseau Cocagne et qui gèrent quatre lieux dans le Gâtinais ont acté :

- que les organisations du travail changent régulièrement, qu'il y a un enjeu à les adapter pour garder leur pertinence;
- que les directeurs des sites doivent tout à la fois porter les enjeux de production et d'insertion, ce qui génère de facto des tensions;
- que le projet politique de l'association peut faire sens à la condition de pouvoir le relier à son quotidien, de façon à soutenir des arbitrages;

Voir l'article sur Action Logement dans Cap sur Coop'Ter No1 d'octobre 2023 https://librairie.ademe.fr/dechets-economiecirculaire/6628-cap-sur-coopter-n1.html



Dans cette perspective, plusieurs espaces réflexifs permettant de revenir sur le travail sont animés. Dans ces espaces d'échange, il n'y a pas d'ordre du jour. Ce n'est pas un groupe de travail, on ne se fixe pas d'objectifs. Un premier tour de table se fait à partir de la question : « c'est quoi ce qui vous occupe aujourd'hui dans votre travail?». « ce qui vous occupe » étant entendu non pas comme « l'occupation » mais comme « ce qui vous préoccupe subjectivement ».

Ces espaces permettent ainsi aux participants de livrer ce qui est prioritaire pour eux sur le moment. L'échange à partir de ces préoccupations permet de reconnaître la valeur de ce que chacun fait. Cela permet également d'en tirer des conclusions communes qui renforcent l'engagement au quotidien, en même temps qu'une doctrine commune de l'action.

# 4.Conclusion

La Transition, vue par une grande partie de la société comme une réponse aux enjeux écologiques et sociaux, implique d'aller vers des modes de production et des modes de vie réellement soutenables, durables. C'est donc bien le rapport « production - consommation » qui est au cœur des enjeux. Autrement dit, la Transition sera une transition économique, ou ne sera pas.

L'approche servicielle proposée par l'Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération, l'articulation entre les dimensions micro-économique et méso-économique posée notamment au travers du concept opérationnel d'Écosystème Coopératif Territorialisé sont des points d'appuis pour penser et mettre en œuvre les transformations nécessaires. A minima, pour engager des trajectoires dans des bassins de vie et, en se confrontant au réel, initier la transformation des cadres institutionnels, des modes de production, du rapport au travail, des modes de vie.

La dynamique de construction, d'organisation, de pérennisation d'Écosystèmes Coopératifs Territorialisés est encore largement devant nous. Les multiples initiatives à l'échelle des bassins de vie qui cherchent à dépasser le modèle dominant au travers de solutions basées sur l'attention aux usages, aux modes de vie, et la mise en place d'organisations où la coopération soutien le travail en commun permettront de conforter, enrichir, mais aussi continuer à interroger la présente définition. C'est le travail conjoint des acteurs et des chercheurs que de poursuivre dans ce sens.

# L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

# LES COLLECTIONS DE L'ADEME



## **FAITS ET CHIFFRES**

L'ADEME référent : Elle fournit des analyses objectives à partir d'indicateurs chiffrés régulièrement mis à jour.



## CLÉS POUR AGIR

L'ADEME facilitateur : Elle élabore des guides pratiques pour aider les acteurs à mettre en œuvre leurs projets de façon méthodique et/ou en conformité avec la réglementation.



#### ILS L'ONT FAIT

L'ADEME catalyseur : Les acteurs témoignent de leurs expériences et partagent leur savoir-



#### **EXPERTISES**

L'ADEME expert : Elle rend compte des résultats de recherches, études et réalisations collectives menées sous son regard.



# **HORIZONS**

L'ADEME tournée vers l'avenir : Elle propose une vision prospective et réaliste des enjeux de la transition énergétique et écologique, pour un futur désirable à construire ensemble.



Égalité Fraternité





# **EXPERTISES**

# LE CONCEPT **OPERATIONNEL** D'ECOSYSTEME COOPERATIF **TERRITORIALISE**

Résumé. L'Écosystème Coopératif Territorialisé (ECT) est une nouvelle figure économique qui vise à mieux prendre en charge un ensemble d'enjeux sociaux, sociétaux, environnementaux à l'échelle des bassins de vie.

Pourquoi l'émergence de cette nouvelle figure ? Quelles limites ou impasses du modèle économique et des cadres d'action politique actuels cherche-t-elle à dépasser? Et comment définir l'Écosystème Coopératif Territorialisé? Définition qui permette aux acteurs de s'appuyer sur une référence stabilisée, et ainsi mieux apprécier le cheminement à mener, le travail de transformation à accomplir.

Le présent document répond aux trois questions posées ci-dessus en s'appuyant d'une part sur le travail d'intervention recherche mené depuis 20 ans par le laboratoire ATEMIS autour du nouveau modèle économique qu'est l'Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération; D'autre part, sur les retours d'expérience issus du programme Coop'Ter, qui soutient et accompagne plus de vingt dynamiques visant à faire émerger et formaliser des ECT en réponse à un ensemble d'enjeux liés aux grandes fonctions de vie.

La Transition sera une transition économique, ou ne sera pas. Penser et mettre en œuvre les transformations nécessaires passe par l'émergence de nouvelles figures économiques. L'Écosystème Coopératif Territorialisé est l'une d'entre-elles.

